

CAHIER DES CHARGES

Création et animation d'une formation pour intégrer la transition environnementale dans la stratégie de gestion des parcs bâtis existants

PARTIE 1 : COMMANDITAIRE

I- Présentation d'Envirobot Occitanie :

Envirobot Occitanie, association loi 1901, est un réseau d'acteurs et centre de ressources de l'aménagement et de la construction durables qui a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et des quartiers en Occitanie.

Envirobot Occitanie accompagne l'évolution des pratiques des professionnels du secteur de l'aménagement, de la construction, de la rénovation et de l'exploitation durables au regard des enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique et sociétale. Envirobot Occitanie contribue ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par le scénario REPOS (Région à Energie POSitive) de la Région Occitanie.

Missions

- Observer, capitaliser et diffuser pour encourager les bonnes pratiques
- Sensibiliser et (in)former pour faire évoluer les pratiques
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les professionnels
- Accompagner les acteurs et leurs projets de construction, rénovation et aménagement
- Valoriser l'exemplarité

II- Présentation du projet de formation

Envirobot Occitanie est certifiée Qualiopi au titre de ses actions de formation. Dans le cadre du développement de son offre de formation, et pour soutenir son axe prioritaire en faveur du bâti existant, Envirobot Occitanie souhaite monter une formation pour intégrer la transition environnementale dans la stratégie de gestion des parcs bâtis existants. Une veille du marché sur l'offre de formation dédiée au bâti existant et à la rénovation nous apprend que :

- **A l'échelle du bâtiment**, l'offre est très riche en ce qui concerne les projets de rénovation des bâtiments : état des lieux, prescriptions, réalisation des travaux, performance énergétique, pathologies.
- **A l'échelle d'un parc de bâtiment**, il existe également des formations, le plus souvent axées sur le patrimoine public, ou avec un angle principalement juridique et fiscal.



A l'heure des « Petites villes de demain », des décrets pour la Zéro Artificialisation Nette dans la loi « Climat et Résilience » ou encore des décrets BACS et Eco-Energie Tertiaire, nous souhaitons répondre à un besoin concernant la stratégie de gestion d'un parc existant (public ou privé), en intégrant la performance environnementale tout au long du processus d'amélioration : diagnostic, plan d'action et intervention.

Public visé

Les cibles sont les acteurs de la gestion des parcs de bâtiments : responsables de services techniques des collectivités, cadres au sein des moyens généraux des entreprises privées, gestionnaires de patrimoine, maîtrise d'ouvrage privée, maîtrise d'ouvrage publique (plutôt les petites collectivités). Les Conseillers en Energie Partagés (CEP) ou les économistes de flux sont aussi des cibles potentielles de cette formation.

Le candidat pourra également enrichir cette liste des cibles potentielles.

PARTIE 2 : REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

I- Contenu Pédagogique

Il est attendu la création d'une formation pour **intégrer la transition environnementale dans la stratégie de gestion des parcs bâtis existants**, afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs de la gestion du patrimoine bâti.

Nous proposons d'utiliser la logique du schéma directeur immobilier pour dérouler les contenus attendus, cependant nous resterons ouverts à d'autres approches que pourront proposer les candidats.

(Schéma inspiré du site immobilier-etat.gouv.fr).



La formation devra contenir des apports de connaissances théoriques, des retours d'expériences ou des études de cas.

1 - Diagnostic - Connaître son parc

- En termes de méthode, définir quelles sont les caractéristiques pertinentes à recenser :
 - Caractéristiques générales - état, surfaces, localisation, orientation, risques, valeur architecturale patrimoniale, etc.
 - Sur le plan juridique - propriété, copropriété, bail en cours, etc.
 - Sur le plan des ressources et impact carbone - vecteurs énergétiques, consommations d'énergie, d'eau, etc.
 - Sur la maintenance - interventions récurrentes, exploitation en interne ou externalisée, charges, etc.
 - Sur les usages - types d'usage, taux d'occupation, accessibilité, confort, etc.
 - Interactions avec le reste du parc - autres projets immobiliers en cours potentiellement impactants
 - Autres critères plus subjectifs de sensibilité ou d'intérêt pour le propriétaire
- Apporter des connaissances sur les outils de diagnostics existants - Schéma directeur de l'énergie, outils pour le parc public (type e-Sherpa, Prioréno), outils pour le parc privé.

2 - Stratégie Patrimoniale - Zoom sur la rénovation

- Comment mettre en place une stratégie de gestion ? - vendre, conserver, louer, déconstruire, reconstruire, rénover, changer de destination, faire évoluer les usages (densification, mutualisation)
- Pourquoi rénover ? Détailler les différentes motivations en faveur de la rénovation - réglementaires, économiques, usage/confort/santé, valorisation du bien, impact positif à l'échelle des quartiers et des communes, etc.
- Apporter des connaissances sur la réglementation - RT-existant, RE2020 si PC, décret Eco-Energie tertiaire, décret BACS, décrets Zéro Artificialisation Nette
- Apporter des connaissances sur l'approche en coût global : définition, périmètre, ce que l'on sait mesurer ou pas



3 – Stratégie d'intervention - Zoom sur la qualité environnementale

- Contextualiser sur la nécessité de réduire l'impact carbone et l'épuisement/pollution des ressources – par exemple, Stratégie Nationale Bas Carbone, feuille de route décarbonation du Plan Bâtiment Durable, scénario régional REPOS.
- Apporter des notions en vue d'intégrer le **réemploi** dans les projets :
 - Les bénéfices du réemploi
 - Méthodologie d'un projet : diagnostic PEMD, sourcing et logistique interne au parc ou externalisée
- Apporter des notions en vue d'intégrer les matériaux **géo-biosourcés issus de filières locales** :
 - Les bénéfices des biosourcés et des filières locales en rénovation
 - L'impact positif de la rénovation des parcs immobiliers sur la structuration des filières locales
- Apporter des notions en vue d'intégrer la **garantie de performance** dans les marchés : les outils et leur application à l'échelle d'un parc (CPE, MGP, commissionnement, etc.) :
 - Apports théoriques : description des outils possibles en marché privé et public
 - Quels sont les prérequis, les points de vigilance et les bonnes pratiques ?
 - Comment y intégrer des engagements sur la qualité environnementale (comme le réemploi et les biosourcés) ?

4 – Accompagner le passage à l'acte

- Comment formaliser un schéma directeur immobilier ? Présenter les parties prenantes, les modes de mise à jour et de gouvernance.
- Les acteurs et relais locaux, notamment :
 - dispositifs d'accompagnements - type ADEME, BPI, ACTEE, Petites villes de demain, autres acteurs locaux.
 - dispositifs de financement

II- Modalités d'exécution de la formation

Organisation de la formation

- La **durée** prévue de la formation est de 14 heures (2 jours de 7 heures). Elle se déroule de 9h à 17h, en format présentiel
- Le **nombre de participants** prévu est de 6 (minimum) à 15 (maximum) par session.
- **Plusieurs sessions** de cette formation sont envisagées en région Occitanie, prioritairement à Toulouse et à Montpellier : avec l'objectif de réaliser une session à Toulouse à partir de septembre 2023, puis 2 sessions en 2024 (1 à Montpellier, 1 à Toulouse), à adapter selon les besoins identifiés.



Livrables attendus au cours de la prestation

- Modalités d'évaluation initiale des stagiaires (questionnaire de positionnement)
- Un programme de formation détaillé :
 - Objectifs pédagogiques
 - Prérequis
 - Public concerné
 - Contenu
 - Méthodes pédagogiques
 - Suivi et évaluation
- Les supports pédagogiques
- Une méthode et un support d'évaluation des acquis pour distribution en fin de formation
- Un tableau de corrélation entre les objectifs pédagogiques, le contenu de la formation, les modalités et critères d'évaluation
- Une modalité de mesure adaptée des impacts de la formation pour les stagiaires et pour l'entreprise/employeur
- La prestation de formation devra s'accompagner d'un suivi comprenant :
 - Une participation en tant que de besoin aux réunions de préparation, adaptation et d'évaluation
 - Une veille technique et réglementaire permettant une actualisation des ressources pédagogiques le cas échéant
 - Une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de la prestation le cas échéant
- Eléments de communication : une photo ainsi qu'une brève description du (des) intervenant(s) et de leur structure respective seront nécessaires pour communiquer sur cette formation.

PARTIE 3 : REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

I- Contenu de la réponse

- Pour soumettre sa réponse, le candidat devra :
 - Compléter le dossier de candidature joint au présent cahier des charges
 - Remplir l'annexe administrative « Bonnes pratiques commerciales » jointe au présent cahier des charges

Une approche éthique sera fortement appréciée

- Plusieurs prestataires peuvent se regrouper pour constituer l'offre.



II- Planning

- Ouverture de la consultation d'offres : **lundi 23 janvier 2023**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **vendredi 03 mars 2023 à 18H00**
- **Jusqu'au 17 février 2023**, les candidats pourront poser leurs questions uniquement par mail, à mdevos@envirobat-oc.fr. Les réponses seront partagées à tous les candidats s'étant manifestés avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature.
- La réponse du choix du prestataire sera donnée le **mercredi 15 mars 2023**.
- La première session est prévue à partir de **septembre 2023** à Toulouse.

III- Envoi des dossiers

Par mail à mdevos@envirobat-oc.fr

Ou par courrier à Envirobat Occitanie - Site de Toulouse
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse

Responsables du projet : Matthieu DEVOS - Chef de projet rénovation



BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

ENVIROBAT OCCITANIE considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :**
L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'ENVIROBAT OCCITANIE.
La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.
- **Corruption active : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'ENVIROBAT OCCITANIE.**
- **Corruption directe : offrir aux employés d'ENVIROBAT OCCITANIE de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.**
- **Collusion : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.**
- **Pratiques coercitives : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.**
- **Implication dans une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale établie par jugement.**
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.**



ENVIROBAT OCCITANIE exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- **Être en situation de faillite ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.**
- **Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou des impôts conformément aux dispositions légales en vigueur.**

Envirobot Occitanie n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- **Feront l'objet d'un conflit d'intérêts**
- **Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par ENVIROBAT OCCITANIE pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.**

Documents administratifs que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec Envirobot Occitanie :

- **KBis de la société**
- **Attestation d'assurance professionnelle 2023**
- **Attestation portant sur le montant du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices**

Le soumissionnaire confirme par la signature de ce document qu'**il a pris connaissance** de ce document, qu'il accepte les conditions et s'engage à les respecter dans l'ensemble de ces termes.

Chaque page sera paraphée et la dernière feuille signée, datée, et un cachet apposé précédé de la mention « lu et approuvée » écrit à la main.

Nom & Prénom :

Fonction :

Date et Lieu

Fait à _____ , le _____

Signature

Cachet de la société

